



# COMMUNE de LONGUEIL SAINTE MARIE CENTRE D'ANIMATION

(Accueil périscolaire, Restauration scolaire, mercredis)

## MODALITES DE PREINSCRIPTION:

Quelque soit le service (périscolaire, cantine ou mercredi) fréquenté par vos enfants à la rentrée scolaire, ils seront obligatoirement pré-inscrits 2 jours minimum par semaine, par service et pour le mois complet.

## DATES DE PREINSCRIPTION :

**Du 18 au 29 Mai 2026**

Permanences : le mercredi 20 mai et le samedi 30 mai 2026 de 9h00 à 12h

Les inscriptions se dérouleront par mail et en présentiel, en suivant la procédure suivante :

1. Remplir le dossier d'inscription : vous pouvez le télécharger sur le site de la commune de Longueil-Sainte-Marie OU contacter le service animation par mail à l'adresse : [animation@mairielsm.fr](mailto:animation@mairielsm.fr).
2. Retourner le dossier complet à l'adresse mail ci-dessus ou lors des permanences.
3. Une confirmation définitive de réception de votre dossier vous sera envoyée par mail.
4. Un courrier de confirmation d'inscription vous sera envoyé au plus tard le dernier jour de l'école.

## PIÈCES À FOURNIR OU A METTRE A JOUR :

- Fiche enfant : à retirer sur place ou sur le site de la mairie
  - Photocopie des vaccinations à jour
  - Photocopie du livret de famille
- Photocopie du dernier avis d'imposition à fournir avant le 15 septembre 2026
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle dommages corporels
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'attestation employeur ou fiche de paie de chaque parent
- L'accusé de réception du règlement intérieur.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la responsable  
Mme DA SILVA Mélanie ou la responsable adjointe  
Mme ALBERT Coline  
au 03.44.41.85.06 ou par mail :  
[animation@mairielsm.fr](mailto:animation@mairielsm.fr)

## L'inscription est effective :

-Si les frais d'accueil des périodes précédentes ont été totalement réglés au moment de la préinscription.

-Si le dossier est complet

Les préinscriptions rendues hors délai ou tout dossier rendu incomplet seront placés sur la liste d'attente et pourront faire l'objet d'une sanction financière.

Cet établissement est subventionné par La Caisse d'Allocations Familiales

Le dossier d'inscription fera l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit auprès du responsable du traitement en envoyant un courrier à la mairie à l'adresse suivante : [accueil@mairielsm.fr](mailto:accueil@mairielsm.fr)